camping ***

Le Mas du Sartre

07120 Saint-Alban-Auriolles
www.masdusartre.fr
Tél/Fax : 04 75 39 71 74
Siren : 847692621

TARIFS CAMPING 2023 6 PERSONNES MAXI + 1 VOITURE/ EMPLACEMENT ÉLÉCTRICITÉ OU EMPLACEMENT CAMPING-CAR	Du 29/04 au 23/06	Du 24/06 au 07/07	Du 08/07 au 18/08	Du 19/08 au 25/08	Du 26/08 au 15/09
FORFAIT 2 PERSONNES	**22,50€**	**28,50€**	**37,50€**	**30,50€**	**21,50€**
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE	**6.50€**				
ENFANT (3 A 13 ANS) ENFANT (- de 3 ANS)	**5€** **Gratuit**				
ANIMAL	**2,50€**				

Frais de dossier : 5€ - Taxe de séjour : 0.66€ /pers. + 18 ans.

Locations Tarifs 2023

à la semaine

Frais de dossier : 5€ - Taxe de séjour : 0.66€/pers. + 18 ans.

		Du 29/04 au 23/06	Du 24/06 au 07/07	Du 08/07 au 18/08	Du19/08 au 25/08	Du 26/08 au 15/09	Week-end Hors saison (jusqu'à 4 nuits)	
							2 nuits	Nuit sup.
MOBIL-HOME - 5 pers. 32m² - Chambre séparées 2 (1 lit 2 personnes, 3 lits 1 personnes(superposé)) - Installation électrique : climatisation séjour - Équipement cuisine : lave vaisselle, micro-ondes - Salle d'eau : Douche, lavabo - WC séparé - Chauffé hors saison - Terrasse couverte		480 €	625 €	845 €	625 €	480 €	215 €	60 €
CHALET - 4 Pers. Cottage 32 m² - Une chambre avec 1 grand lit(140) - Une chambre avec un grand lit et 2 lits superposés (80) - Un coin salon - kitchenette équipé d'un kit vaisselle complet, plaque de cuisson induction (2 feu), un frigo/congélateur, pas de chauffage hors saison - Salle d'eau : Douche, wc, lavabo		370 €	515 €	695 €	515 €	370 €	165 €	60 €
MOBIL-HOME - 4 pers. Venus 25m². - Une chambre avec 1 grand lit(140) - Une chambre avec 2 petits lits (90) - Un coin salon - Kitchenette équipée de vaisselle - Salle d'eau : Douche, lavabo - WC séparé - Chauffé hors saison		360 €	480 €	675 €	480 €	360 €	155 €	60 €
CHALET NATURE- 4 pers. 50,2m² - Une chambre 1 grand lit 2 personnes (160/200) - Une chambre 2 lits simples - Salle d'eau avec douche (115/90cm), lavabo et wc - Kitchenette équipé d'un kit vaisselle complet, plaque de cuisson gaz (4 feu), un frigo/congélateur, une table et 4 chaises - Chauffage hors saison - Un salon de jardin et une table de pique-nique		430 €	590 €	765 €	590 €	430 €	190 €	60 €
CHALET - 5 pers. Reve 35 m² - Une chambre avec 1 grand lit (140) - Une chambre avec 3 petits lits dont un superposés (90) - Un grand coin salon avec banquette convertible 2 places - Kitchenette équipée de vaisselle - Salle d'eau : Douche, wc, lavabo - Chauffé hors saison		385 €	520 €	695 €	520 €	385 €	175 €	60 €
TENTES LODGE - 4 pers. 43 m² - Une Chambre 1 grand lit 2 personnes (160) - Une Chambre avec 2 lits superposés - Kitchenette équipée d'un kit vaisselle complet + frigo/congélateur - Salle d'eau avec douche, lavabo et WC - Terrasse couverte		410 €	570 €	755 €	570 €	410 €	185 €	60 €
CHALET EVASION - 5 pers. 49.02 m² - Une chambre avec 1 grand lit 160/200 - Une chambre avec lit superposé 140/190 en bas 90/190 en haut Kitchenette équipée d'un kit vaisselle complet +frigo/congélateur Salle d'eau avec douche lavabo et wc - Terrasse couverte Chauffé hors saison		480 €	625 €	845 €	625 €	480 €	215 €	60 €

pomclic.fr - 04 75 35 38 22 - Photos : © A. Louche - 022023

CONDITIONS GÉNÉRALES

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping Le Mas du Sartre, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RESERVATION

• La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception du contrat de réservation dûment complété et signé.• Le camping Le Mas du Sartre propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner

• La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

• Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils sont sous votre responsabilité dans l'enceinte du camping, vous êtes responsable de leur comportement.

Emplacement de camping

• Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'électricité, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Mobil-homes Du samedi 02 juillet au samedi 27 août 2023, les réservations s'effectuent pour des séjours à la semaine du samedi 15h00 au samedi 10h00. De l'ouverture 02 juillet 2023, les locations se louent : • à la semaine, soit 7 nuits (arrivée lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi ou dimanche après 16h00 ; départ le même jour de la semaine suivante avant 10 heures)• à la nuit avec un minimum de 2 nuits. • Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 1 à 6 places selon le type de locatifs.• Le Camping refusera systématiquement l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Frais de réservation•

TARIFS ET TAXE DE **SÉJOUR**

• Les prix indiqués sont valables pour la saison 2023. Ils s'entendent en euros, TVA incluse. La taxe de séjour est en supplément (0,66€/nuit/par personnes de18 ans et plus). La facturation du séjour est effectuée en fonction des dates communiquées lors de la réservation. Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne pourra pas donner lieu à remboursement.

CONDITIONS DE PAIEMENT

• Un acompte de 20 % du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde devra être payé le jour de l'arrivée.

MODE DE PAIEMENT : • Carte bancaire (carte bleue, visa, Eurocard-Mastercard), chèques bancaires en euros compensables en France, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

• Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité.

• En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement (mobil-home ou emplacement) pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

3. Annulation du fait du Camping Le Mas du Sartre En cas d'annulation du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé.

4. Annulation du fait du campeur Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du Camping Le Mas du Sartre. Le remboursement des sommes versées pourra intervenir déduction faite des montants précisés ci-dessous.

Si l'annulation intervient :

• Plus de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte versé sera remboursé par le camping.

• Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte versé sera conservé par le camping. Vous resterez redevable du montant total du séjour si le camping est dans l'impossibilité de relouer l'hébergement réservé.

SÉJOUR

1. Une caution de 20€ vous sera demandé pour le badge d'accès au camping Le port du bracelet du camping est obligatoire pour toute personne de plus de 7 ans séjournant dans le camping.

ARRIVÉE

• Emplacement de camping : votre emplacement sera à votre disposition à partir de 12h00.

• Hébergements locatifs : Le jour de votre arrivée dans le camping, vous serez accueilli à partir de 15h00, et à la remise des clefs de votre location, une caution de 200€ à 600€ euro selon le locatif vous sera demandée.

2. Pendant votre séjour La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et gardent la responsabilité de leur installation et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte .Tous les clients doivent se conformer au règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Une assurance en responsabilité civile villégiature est obligatoire pour séjourner au sein du camping (certaines compagnies d'assurance demandent à ce que le départ en vacances leur soit communiqué).

3. Piscine : La piscine est ouverte de 9h30 à 20h00. L'accès à l'enceinte de la piscine est interdit :- aux animaux- aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses (Circulaire du 13 mars 1975 du Ministère de la Santé Publique)- aux personnes en état de malpropreté évidente- aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure apte à les surveiller Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la piscine. Il est interdit de consommer des boissons et des aliments dans l'enceinte de la piscine Il est formellement interdit de circuler avec des chaussures dans l'enceinte de la piscine. Les chaussures devront être déposées à l'entrée. L'accès aux bassins ne sera pas autorisé :- aux personnes atteintes d'affections ou de lésions cutanées avérées- aux personnes non vêtues d'un maillot de bain classique et propre, compatible avec les bonnes mœurs et exclusivement réservé au bain. Short de bain et string interdit, boxer de bain et slip de bain autorisés- aux personnes n'ayant pas respecté le passage sous la douche et dans le pédiluve.

4. Barbecue à foyer ouvert (bois et charbon) interdit

5. Les visiteurs Admis après accord de la réception. Le visiteur devra quitter le camp avant 22h00. Il a le droit d'utiliser les sanitaires et les aires de jeux.... ***L'accès à la piscine est formellement interdit à tous les visiteurs.***

6. Animaux: Les animaux sont acceptés moyennant une redevance, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Les chiens est autres animaux ne doivent jamais être laissés enfermés dans la location ou laissé seul sur l'emplacement en absence de leurs maîtres . Ils sont interdits aux abords de la piscine, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et vous sera demandé à votre arrivée .

7. Départ Mobil-homes : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire sera vérifié à votre départ, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 60€ TTC vous sera demandé. Pour tout départ en dehors des heures d'ouvertures de la réception, la caution vous sera renvoyée par courrier après vérification de l'état de propreté du mobil-home et de l'inventaire par le personnel du camping.

Camping :• Emplacement : celui-ci devra être libéré avant 11h. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. L'emplacement devra être restitué propre, les éventuels pierres ou autres éléments utilisés pour caler les auvents ou tentes devront être enlevées avant votre départ

8. Le lavage de voiture est strictement interdit sur le camping

9. Bruit et silence

Vous êtes priés d'évité tous bruits et discussion qui pourrez gêner vos voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23h30 et 7h30 .

10. Circulation et stationnement des véhicules : À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée (10km/h). La circulation est autorisée entre 7h30 et 23h30. Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Un véhicule par emplacement. Le véhicule supplémentaire est stationné dans le parking à l'entrée du camping.

www.masdusartre.fr

COMMENT RESERVER ?

Dans le cas où un séjour dans notre camping vous intéresse, et si les conditions générales afférentes au contrat vous conviennent, nous vous invitons à prendre contact avec nous afin de réserver un type de location ainsi qu'une date.

Nous vous enverrons par la suite un contrat de réservation en deux exemplaires. Un exemplaire devra nous être renvoyé signé et accompagné de l'acompte, à la date indiquée sur celui-ci. La réservation ne devient effective qu'après le versement de celui-ci. Une confirmation de réservation vous sera par la suite envoyée.